



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 213-F
30 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

SÉANCE PLÉNIÈRE

TROISIÈME SÉRIE DE TEXTES SOUMIS PAR LA
COMMISSION DE RÉDACTION À LA SÉANCE PLÉNIÈRE

Les textes ci-après sont soumis à la séance plénière:

Origine	Document	Titre
COMA	208	Recommandation COMA-F - Libéralisation et environnement commercial concurrentiel
COMA	208	Résolution COMA-1 - Mobilisation de ressources et partenariat pour accélérer le développement des télécommunications

Lucien BOURGEAT
Président de la Commission de rédaction

Annexe: 3 pages

RECOMMANDATION COMA-F

**LIBÉRALISATION ET ENVIRONNEMENT COMMERCIAL
CONCURRENTIEL**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que le secteur des télécommunications se caractérise par une mondialisation rapide et une évolution orientée vers le marché;
- b) que cette évolution a offert la possibilité de proposer toute une gamme de services aux clients afin de répondre à leurs besoins;
- c) que des politiques appropriées doivent être élaborées pour encourager les réformes, l'objectif étant d'accroître la concurrence sur le marché, de faciliter l'interconnexion des réseaux, le développement technologique, les applications réseau et la réduction des coûts dans l'intérêt des utilisateurs et du public,

reconnaissant

- a) que de nombreux pays en développement n'ont pas encore commencé à se préparer à une concurrence accrue dans l'environnement des télécommunications;
- b) que plusieurs initiatives de politique générale sont nécessaires pour faciliter la concurrence sur le marché;
- c) que les initiatives prises en matière de politique générale doivent aboutir à une participation importante du secteur privé dans le développement des télécommunications,

recommande

- 1 que des mesures appropriées devraient être arrêtées et mises en oeuvre afin de procéder progressivement à une réforme du marché aux niveaux national, intrarégional et interrégional;
- 2 d'exhorter tous les pays à mettre en place et à favoriser un environnement commercial concurrentiel afin d'y promouvoir l'expansion et l'utilisation des installations de télécommunication;
- 3 d'encourager des consultations fréquentes entre les divers intervenants aux niveaux national, régional et mondial.

RÉSOLUTION COMA-1

MOBILISATION DE RESSOURCES ET PARTENARIAT POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) que le développement des télécommunications dans de nombreux pays en développement souffre du manque de ressources financières;
- b) que les méthodes de financement traditionnelles n'ont pas permis de réduire l'écart entre pays en développement et pays développés,

reconnaissant

- a) que, dans certains pays, le secteur des télécommunications ne reçoit pas le rang de priorité voulu dans la répartition des crédits budgétaires;
- b) que le secteur des télécommunications offre un fort taux de rendement des investissements et qu'à la différence d'autres secteurs, le retour sur investissement est plus rapide, mais que le financement émanant d'institutions de financement dans le secteur des télécommunications est relativement faible;
- c) que des méthodes concrètes et rapides sont nécessaires pour mobiliser des fonds en faveur du secteur des télécommunications;
- d) que le partenariat doit offrir des possibilités mutuellement avantageuses pour réduire cet écart,

décide

- 1 qu'il convient d'encourager les investissements et de rechercher des opérations de partenariat novatrices telles que le BOT, le BTO, le BLT, etc., ainsi que les coentreprises, pour financer le développement des télécommunications;
- 2 que les administrations devraient continuer de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que le secteur des télécommunications attire davantage les investisseurs;
- 3 qu'il devrait y avoir un dialogue permanent entre les opérateurs de télécommunication et les organismes de financement pour élaborer des projets commercialement intéressants;
- 4 qu'il convient de s'efforcer de réduire les retards dans le financement et l'exécution des cycles des projets,

invite l'UIT-D

- 1 à jouer le rôle d'intermédiaire, en facilitant l'établissement de partenariats en faveur du développement entre toutes les parties. La participation de l'UIT-D à des projets concrets constitue une garantie et assure la pérennité des projets, ce qui suscite l'intérêt des investisseurs;
- 2 à répercuter le rôle d'intermédiaire dans ses travaux, par exemple en:
 - encourageant les projets de télécommunication régionaux;
 - participant à l'organisation de séminaires de formation;
 - concluant des accords avec d'autres organisations internationales s'occupant de développement;
- 3 à encourager les partenariats transnationaux de pépinières d'entreprises du savoir, dans le secteur des télécommunications, associant des pays en développement;
- 4 à encourager les partenariats transnationaux d'entreprises de création récente, dans le secteur des télécommunications, associant des pays en développement;
- 5 à encourager l'enseignement et la formation, dans les pays en développement, pour l'ensemble du cycle industriel, de la conception des produits et services jusqu'à l'établissement et l'exploitation des entreprises correspondantes;
- 6 à favoriser, dans les pays en développement, les conditions requises pour réussir à mettre en place des pépinières d'entreprises du savoir;
- 7 à continuer d'aider les pays en développement à faire face à la restructuration mondiale des télécommunications, notamment en ce qui concerne les questions financières.
